



Période de souplesse

Par Pillezo

Bonjour,
Tout d'abord merci aux bénévoles. c sympa.

je viens vers vous pour connaître mes droits relatifs à la période de souplesse.

Je suis actuellement en mission. Elle se termine le 5 inclus et est sur souplesse positive jusqu'au 9 Inclus.
A coté de cela, j'ai une proposition de mission pour commencer le 8 au matin.
(et j'ai bien peur que l'entreprise ou je me trouve actuellement souhaite prolonger ma mission)

ma question est :
puis je ne pas effectuer la période de souplesse ?
sans perdre ni IFM ni être radiée de chez pole emploi ?

comment cela se passe t il dans mon cas, puisque j'ai un motif réel et sérieux de ne pas effectuer cette période.

Merci à vous et bonne soirée
Pill